

Ry Par. 25. des Loys & Ordonn. L. 14. 10. 1644

Monsieur.

Le Sr. Sautin qui est de votre université
de Lubers, du dauphiné depuis Sabaudy deinde
à midy ~~par~~ de l'isle du port dit mal
vous dit qu'il avoit avec luy parquait l'ordre
dans l'isle. Et y avoit luy billet parlant de
moy, il ne vouloit pas me dire la teneur
l'ayant voulu différer & ne s'entendait qu'il me
vouloit dire de ma manière, lui qui n'en sçait
pas véritable, j'ay esté tant que j'ay
pu faisant de l'écriture de luy
mesme. Ne sçait aller par de l'ordre fait luy
Et pourtant s'entend par François de qui peut
contenir le billet & luy qui n'est pas
de répondre ce que nous désirons de moy

[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the majority of the page. The text is mirrored across the page, suggesting bleed-through from the reverse side.]

[Faint handwritten text visible on the right edge of the page, partially cut off.]

il faut, nous; et vous pleut que vous
ny. La bonte de un m'importe aucune faute
mais c'est St. Paul qui avec son support uighig.
ny de trop dequoy de fait surpris, ne pouvant
comprendre pourquoy de l'usage, et pendant, nous.
Nobly nous prie de un crime tout a volter
deu. et que ma plus de la pallioy sea
d'auoir que l'gu. occasion pour nous de donner de la
d'alt. et que de l'p. de quand d'auoir de l'gu.
de nous nous de l'alt. de l'gu. pour de l'alt. de l'gu.
de l'alt. de l'gu. de l'alt. de l'gu. de l'alt. de l'gu.
de l'alt. de l'gu. de l'alt. de l'gu. de l'alt. de l'gu.
de l'alt. de l'gu. de l'alt. de l'gu. de l'alt. de l'gu.
de l'alt. de l'gu. de l'alt. de l'gu. de l'alt. de l'gu.

Monsieur.

Walt. A. Humble of
Walt. de l'alt. de l'gu.
de l'alt. de l'gu.

At New York

Mr. William D. Smith

of the City of New York

to be read at the
Court on the 10th day of
June 1791.

Attest

